

l'habitat aquatique, lors de la réalisation de travaux et de projets. Or, selon le sous-ministre adjoint du MFME, la politique actuelle ne permet pas de peser le pour et le contre lorsqu'il y a conflit d'utilisation entre l'habitat des poissons et les utilisateurs d'autres ressources. Ainsi, d'après lui:

Cela pourrait vouloir dire en foresterie que toute l'exploitation, la préparation des sites pour les activités de plantation et l'amélioration des peuplements devront être examinées par le ministère fédéral des Pêches et des Océans. Les résultats de cet examen détermineraient l'issue des activités de foresterie. Cela pourrait empêcher l'essai sur le terrain de nouveaux produits chimiques ou techniques conçus pour améliorer la protection contre les maladies et les insectes, pour améliorer la fertilisation des forêts ou diverses autres activités.(1)

Cet avis est d'ailleurs partagé par Edward S. Fellows, de l'Institut forestier du Canada, qui affirme que, pris au pied de la lettre, les articles 31 et 33 de la Loi sur les pêcheries donnent au MPO le pouvoir de "nier le principe de propriété provinciale des ressources".(2) Le Comité est conscient des difficultés auxquelles font allusion les témoins précités. Cependant, il faut reconnaître que tout comme les terres agricoles et les forêts, l'habitat du poisson fait aussi partie du patrimoine national. Dès lors, l'objectif premier du Programme de gestion de l'habitat du poisson est de conserver, de rétablir et de mettre en valeur le milieu aquatique afin de maintenir et d'améliorer la production des ressources halieutiques de notre pays.(3) Le Comité reconnaît donc l'importance et le bien-fondé du Programme et espère en outre que le MPO

---

(1) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 19.

(2) Edward S. Fellows, Institut forestier du Canada, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 100.

(3) Canada, ministère des Pêches et des Océans, Politique et procédures proposées pour la gestion de l'habitat du poisson, Ottawa, le 31 mai 1985, 29 p.